

Communiqué de presse de la direction régionale
de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Émissions de CO₂ des véhicules particuliers : 1,2 tonne par adulte

Sous embargo jusqu'au mardi 25 février à 12 h

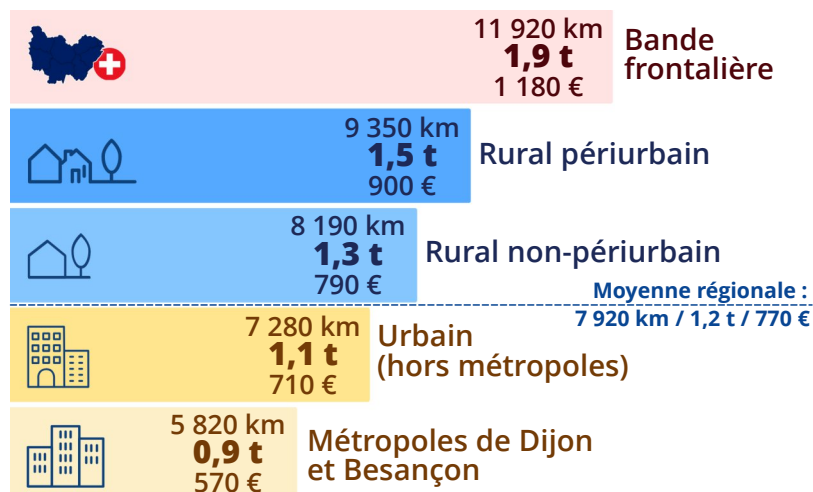
Les véhicules des particuliers ont émis 2,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre en équivalent CO₂, en 2021, en Bourgogne-Franche-Comté. Par adulte, ces émissions sont plus élevées dans la bande frontalière de la Suisse et dans les intercommunalités périurbaines, autour des principales villes. À l'opposé, elles sont moindres dans les zones urbaines : les distances parcourues y sont plus faibles, les transports en commun, plus utilisés, et le nombre de véhicules y est réduit.

Les véhicules des particuliers de la région ont parcouru en moyenne 10 750 km en 2021. Mais selon les territoires, la distance parcourue et les dépenses associées en carburant varient du simple à plus du double.

25 février 2025

Émissions et coût d'usage varient fortement selon les intercommunalités

Distance moyenne parcourue, émissions de gaz à effet de serre et coût
en carburant des véhicules des particuliers par an et par adulte



Empreinte carbone

**11,7 tonnes par adulte
aujourd'hui en France**

Total des émissions directes
et du bilan de tous les biens
et services consommés

Objectif

**2,5 tonnes
par adulte**



Cible estimée pour contenir
le réchauffement sous 1,5°C
en 2050 (accords de Paris)

Sources : SDES, RSVERO2021 ; Insee, recensement de la population 2021 ; distancier Metric-OSRM.

Contact :

Christophe Leduc, chargé de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
dr25-communication-externe@insee.fr ou 06 63 30 50 36

Consulter la publication :

[Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°125](#)
www.insee.fr, rubrique Statistiques et études
X Fil X régional : [@InseeBFC](https://twitter.com/InseeBFC)